

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD**  
**CANTON D'AUDINCOURT**  
**COMMUNE DE SELONCOURT**  
**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DCM20221213-10</b>	<b><u>Séance du 13 décembre 2022 à 18h30</u></b> L'an <b>deux-mille-vingt-deux</b> le <b>treize</b> du mois de décembre le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit le Conseil Municipal, que la convocation du Conseil Municipal avait été adressée le 05 décembre 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents ( )</u></b> Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Laetitia LIEGEART, Michel BARBÉ, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.  <b><u>Etaient excusés ayant donné procuration ( )</u></b> a donné procuration à , a donné procuration à , a donné procuration à , a donné procuration à ,	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

**OBJET : AUTORISATION DE VENTE D'UNE PARCELLE BOISEE A MONSIEUR PHILIPPE VERNEREY**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Philippe VERNEREY, domicilié Ferme des Minimes à Seloncourt et propriétaire d'un centre équestre, souhaite acquérir une parcelle boisée, afin d'agrandir l'espace de promenade pour les chevaux.

La parcelle concernée par la vente est la parcelle AK 91, d'une surface de 1 603 m<sup>2</sup>, lieu-dit Rond des Billods.

Suivant l'estimation des domaines, le prix proposé à la vente est de 600 euros.

Les frais d'actes notariés et autres frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

La Commission Urbanisme, réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2022 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, **à / par** autorise :

- la vente d'une parcelle boisée d'une surface de 1 603 m<sup>2</sup>, au prix de 600 €.
- le Maire ou son Représentant à signer l'acte de vente et tous documents à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 13 décembre 2022

**La secrétaire de séance**

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**